

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 6 septembre 2018

Question écrite urgente

Introduction des heures d'informatique au collège de Genève, oui mais comment ?

C'est en mai 2018, lors des conférences des maîtres, donc juste avant les examens de fin d'année et avant les sessions de maturité, que les professeurs des collèges de Genève ont pris connaissance d'un projet de modification de la grille horaire, afin d'y faire place à des heures obligatoires d'informatique.

Le projet leur a été présenté comme indiscutable et on a annoncé la mise en place de ces modifications pour la rentrée 2019. Une sorte d'ukase était tombé, touchant plusieurs disciplines et notamment l'enseignement de la philosophie.

Toutes les questions posées aux directions ont fait l'objet d'une fin de non-recevoir, les directions suggérant même aux professeurs d'alerter l'UNION pour qu'elle soit leur porte-parole. On ne veut pas discuter du projet lui-même, qui est pourtant problématique.

On comprend bien que le département de l'instruction publique est pris entre deux obligations : d'une part, celle de la CDIP qui impose ces heures d'enseignement obligatoire de l'informatique et, d'autre part, la nécessité budgétaire de les introduire à coût constant. Pas aisé semble-t-il d'ajouter deux périodes à la grille horaire des 2^{es} années.

N'empêche que les professeurs aimeraient pouvoir faire valoir leurs arguments, puisque ce sont eux qui sont sur le terrain, et pas les directions.

C'est pourquoi, afin de s'entendre de part et d'autre, afin de trouver une solution concertée, afin d'apaiser les craintes ainsi que la grogne d'une profession qui a déposé plusieurs pétitions au Grand Conseil, le fait de mettre sur pied une commission paritaire serait à même, rapidement, de satisfaire tout le monde.

Ma question est donc la suivante :

Pourquoi le département de l'instruction publique ne met-il pas sur pied une commission paritaire (directions, enseignants) pour gérer au mieux la nouvelle introduction des cours obligatoires d'informatique dans l'ORM ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié de la réponse qu'il me donnera.